

Catégorie

Cadre d'emplois

Niveau de régime indemnitaire

B

Rédacteurs territoriaux
Techniciens territoriaux

B2

La Direction

La Direction des infrastructures (DI) met en œuvre la politique publique dédiée à la gestion des infrastructures routières en s'inscrivant dans la dynamique développement durable. Elle assure notamment les missions suivantes :

- Préserver le patrimoine dont les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels, ...)
- Offrir de bonnes conditions de circulation
- Améliorer la sécurité en protégeant les usagers contre les accidents et les risques naturels ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs (aménagement cyclables et les aires de covoiturage)
- Piloter les opérations de déploiement du très haut débit et de la couverture mobile
- Gérer les matériels

Elle regroupe 140 agents répartis au sein de la direction adjointe aménagement dont dépend le service foncier (SF), et de la direction adjointe maintenance

Objectifs du Service

- Conduire les procédures d'acquisitions foncières des terrains nécessaires aux projets routiers, en amiable comme par voie de procédure, ainsi que les régularisations d'empiètements anciens
- Mettre en œuvre une politique de valorisation du patrimoine, basée sur la vente de terrains devenus non utiles pour le réseau routier
- Assurer l'accompagnement technique et de premier niveau juridique des services confrontés à la question de l'occupation du domaine public routier (et notamment ceux en charge de la délivrance des autorisations correspondantes), mais aussi la liquidation des redevances corrélatives

FINALITES DE LA FONCTION

- Prendre en charge de manière autonome des opérations d'acquisition ou de valorisation / cession d'emprises routières, ainsi que des dossiers relatifs à la gestion du domaine public
- Elaborer les documents de procédure foncière amiable ou judiciaire

MISSIONS

Maitrise foncière des opérations foncières confiées :

- Recueillir les éléments techniques et administratifs nécessaires
- Analyser le projet, l'identifier sur le terrain, afin de bâtir une stratégie d'acquisition
- Procéder aux estimations foncières
- Mener les négociations, parfois complexes, auprès d'interlocuteurs sans motivation
- Réaliser ou conduire l'établissement des actes de vente ou les procédures judiciaires nécessaires à la libération des emprises
- Superviser les formalités comptables correspondantes

Gestion des terrains relatifs aux opérations de cession confiées :

- Analyser la demande,
- Recueillir les avis préalables nécessaires
- Requérir l'estimation foncière de France Domaine
- Formuler la proposition au pétitionnaire, après avis des élus
- Assurer l'effectivité de la vente
- Superviser les formalités comptables correspondantes
- Instruire les opérations de classement et déclassement de voies, confiées
- Accompagner techniquement et juridiquement les services territoriaux gestionnaires du domaine public routier
- Assurer la régularisation foncière de l'assise des collèges

Spécificités liées à la fonction :

- Pratique ponctuelle d'horaires hors des plages habituelles (contact au domicile des propriétaires)
- Possibles déplacements hors du Département)

Liens hiérarchiques

- Chef du Service foncier
- Adjoint au Directeur des Infrastructures - Pôle aménagement

Liens fonctionnels

Au sein du Conseil départemental :

- Secrétariat-comptable
- Tous les services de la DI
- Les Maisons techniques du Département
- Les services de la Direction des Collèges
- Les services de la Direction des bâtiments et moyens généraux

Hors du Conseil départemental :

- Les propriétaires concernés par les projets, particuliers ou professionnels
- La DDFIP (France Domaine ou service de publicité foncière)
- Le Cadastre
- Les notaires
- Les géomètres
- La juridiction administrative et/ou judiciaire
- La Préfecture
- Les Collectivités locales

COMPETENCES ATTENDUES

- Permis de conduire de catégorie B
- Techniques de négociation
- Procédures amiables et d'expropriation
- Droit civil (personne/propriété)
- Techniques de conception et de réglementation routières
- Connaissance des spécificités du secteur agricole
- Logiciels métier (type Scribe, Business Object, Litteralis) et logiciels cartographiques
- Règles budgétaires et comptables publiques
- Règles de commande publique
- Force de conviction
- Qualités rédactionnelles
- Rigueur
- Esprit d'équipe
- Anticipation
- Pédagogie et aptitude à expliquer un projet technique

Caractéristiques

- Résidence administrative : Chambéry
- Temps de travail : Temps complet, 39h/semaine+RTT
- Travail le dimanche et jours fériés : NON
- Poste télétravaillable : OUI
- Port de charges : NON
- Port d'équipements de protection individuelle : OUI
- Port de vêtements de travail : NON
- Astreintes : NON
- Déplacements sur le Département : OUI
- NBI : NON
- si OUI, nombre de points : Néant

Moyens

- Véhicule : OUI
- Moyens spécifiques : NON
- Si OUI, préciser :
 - Néant

